
**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET
AU STATIONNEMENT (1171)**

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée le remplacement de l'alinéa a) visant les règles de stationnement applicables sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph par le suivant :
 - a) sur la partie de ce boulevard comprise entre le prolongement imaginaire de la rue Hutchison et un point situé à une distance de 5 mètres vers l'ouest : arrêt interdit en tout temps ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXX 2022.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	4 avril 2022
Adoption du premier projet de règlement :	4 avril 2022
Adoption du règlement :	2 mai 2022
Publication :	XX mai 2022
Entrée en vigueur :	XX mai 2022

Dossier 1225069008

DOCUMENT ANNEXÉ À LA
RÉSOLUTION CA22 16 00XX
DU 4 AVRIL 2022